



## Commune de FALLETANS

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-06

Séance : Mercredi 11 Août 2021

Sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal LOPEZ

Nombre de  
Conseillers : 11  
Présents : 7  
Votants : 9

Dates convocation :  
02/08/2021

Date affichage :  
16/08/2021

L'an deux mil vingt et un, le onze du mois de août à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de FALLETANS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal LOPEZ, Maire.

Etaient présents : LOPEZ Pascal, LANCE Coraline, CAZAUX Marie, , MOMBRU Romain, CALINON Séverine, FUSIER Gérard, ROUGET Gilles

Absents excusés : VOLATIER Carine donne pouvoir à CAZAUX Marie, COUSIN Jean-Marc donne pouvoir à LOPEZ Pascal

Absents : VIRY Anne-Laure, PERNET Philippe

Secrétaire de séance : LANCE Coraline.

### ORDRE DU JOUR

#### Réunion du 11 Août 2021 à 19h00

- 1) . Approbation du compte-rendu du 23 Juin 2021,
- 2) COFOR : Motion de la Fédération des Communes Forestières
- 3) AMF : Réforme de l'exonération 2 ans de la TFPB sur les nouvelles constructions (Ajourné)
- 4) Logement Impasse de la Cure : Devis escalier métallique
- 5) Salle de sport Rochefort sur Nenon
- 6) Doit de préemption partiel parcelle ZA 110
- 7) Divers : Adhésion services communs de la GAGD

---

#### 1) Approbation du Compte-Rendu du 23 juin 2021 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

#### 2) COFOR : Motion de la Fédération des Communes Forestières :

Le vendredi 18 juin, la Fédération nationale des Communes forestières a transmis un COFOR info spécial informant, des annonces inacceptables faites le 10 juin 2021 par les ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et des Relations avec les collectivités territoriales qui veulent, comme en 2015, augmenter la contribution des Communes forestières de près de 30 millions d'euros au budget de l'ONF et y supprimer 500 emplois. Ces décisions ont été prises dans le contexte du

réchauffement climatique où nous devons plus que jamais garantir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 6 voix pour et 1 abstention,

Mme CALINON Séverine est absente à la délibération de ce point

**EXIGE** le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;

**EXIGE** la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;

**DEMANDE** que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,

**DEMANDE** un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

*Délibérations n°2021-038 du 11/08/2021*

### 3) Logement Impasse de la Cure :

Des travaux n'ayant pas été réalisés depuis quelques années dans le logement de l'Ancienne Cure, il est prévu d'installer un escalier qui permettrait aux locataires de descendre directement sur leur terrain. Des devis ont été demandés à 2 Entreprises :

HERNANDEZ 5 697. 14 € HT

MOULLET 3 201. 00 € HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité

**RETIENT** le devis de l'Entreprise MOULLET et **AUTORISE** le Maire à signer le devis.

*Délibération n°2021-039 du 11/08/2021*

### 4) Salle de Sport Rochefort sur Nenon :

Suite à un courrier en date du 23 juin 2021, concernant la construction d'un gymnase sur la Commune de Rochefort sur Nenon, Mr FERNOUX COUTENET, Maire, demande aux communes membres du SIP si elles désirent s'associer au projet par le biais d'une participation financière même symbolique.

Pour l'heure, les élus de la commune de Falletans ne sont pas contre cette participation, mais préfèrent attendre le budget 2022 pour se positionner.

Un courrier sera adressé à Mr le Maire de Rochefort sur Nenon en ce sens.

### 5) Droit de préemption de la parcelle ZA 110:

En vue de l'achat de la parcelle ZA 110, une demande de délégation du droit de préemption a été demandée aux services du Grand-Dole.

En date du 2 août 2021, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand-Dole nous a fait parvenir l'arrêté donnant délégation à la commune pour exercer ponctuellement le droit de préemption sur la parcelle AUB d'environ 6 000 m<sup>2</sup>

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**DECIDE** d'exercer son droit de préemption urbain en application de l'article L210-1 du Code de l'Urbanisme sur une partie de la propriété cadastré à Falletans ZA 110P, d'une contenance d'environ 6000m<sup>2</sup> à parfaire par voie de géomètre, sise « Au Village », pour un montant de 120 000 € et **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

*Délibération n°2021-040 du 11/08/2021*

6) Divers :

**Projet de Convention aux Services Communs de la CAGD :** Mr le Maire fait lecture du projet de convention établi par le Grand-Dole. Une délibération sera actée lors d'un prochain Conseil Municipal.

**Recyclage des mobiles :** L'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Jura s'allient pour une vaste opération de collecte et recyclage des mobiles. Tous les habitants pourront déposer leurs anciens mobiles dans un collecteur mis à disposition par Orange. Cette opération pourrait se dérouler du 1<sup>er</sup> septembre au 24 octobre 2021.

Séance levée à 20h15

Le Maire,  
Pascal LOPEZ



